

13. Environnement – Marché de fourniture et livraison de colonnes d'apport volontaire pour la collecte du « verre » – Attribution et Signature – Autorisation.

Délibération B 2023-05-30-055

Rapport

Rapporteur	M. CARPENTIER
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	24
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	24

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-Président en charge de l'Environnement qui indique qu'une consultation a été lancée, sous forme de Marché passé en Procédure Adaptée (MAPA), afin de procéder à l'acquisition de 40 conteneurs d'apport volontaire pour les déchets « verre » de la Communauté de Communes.

A la date de remise des candidatures et des offres, le 06 Mars 2023 à 12h00, neuf entreprises ont remis leur pli, dans les délais impartis (pour 123 retraits). Les services de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ont ouvert les plis remis par les entreprises.

Après analyse, le rapport d'Analyse des Offres conclut que l'offre la plus avantageuse économiquement, est celle :

- Entreprise SULO, pour une offre de 59 840.00 € HT.

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le Décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2020-09-14-053 en date du 14 Septembre 2020 organisant les délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Délibération

Après avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président :

- à signer le marché correspondant ;

- à inscrire la dépense en section d'investissement au compte 2188 du service Environnement ;
- à procéder à toute mesure nécessitant sa mise en œuvre.

Nombre de votants	24
Votes pour	24
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,

Éric HERBET



Le Secrétaire de séance



Georges MOLMY